



CONSEIL ACADEMIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN

DU 15 JANVIER 2020

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Benoit Delaunay, recteur de l'académie de Toulouse

Liste des participants : en annexe

I- Introduction

Dans son propos introductif Monsieur le Recteur remercie les participants pour leur présence qui dénote l'intérêt porté à l'enseignement de la langue régionale. Il rappelle que l'académie de Toulouse est très attachée à cet enseignement et poursuit la mise œuvre d'une politique volontariste dans ce domaine. La convention académique qui a reçu l'accord de tous les partenaires concernés traduit cet intérêt partagé.

Il n'ignore pas pour autant les difficultés qui peuvent se présenter, notamment au niveau du lycée, mais souhaite que des solutions concertées soient trouvées pour y remédier.

II- L'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse à la rentrée 2019

Présentation des constats de rentrée :

A l'appui des tableaux communiqués en annexe, une première présentation des constats de rentrée est faite :

- Dans le second degré, les effectifs du collège sont stables (très légère baisse de l'ordre de 1%). Au lycée, la baisse d'effectif est significative avec -18% dans les lycées publics et -36% dans les lycées privés. La LVB occitan est ouverte désormais dans 18 lycées publics et 1 lycée privé de l'académie.
- L'enseignement bilingue continue à progresser avec 4295 élèves dans le premier degré (+5,8%) et 829 élèves dans le second degré (+11%). Les continuités école-collège sont systématiquement assurées.
- Les effectifs d'enseignement extensif du 1^{er} degré sont stables (13 000 élèves), souvent dispensé avec le concours d'intervenants extérieurs soutenus par les collectivités.

Premiers échanges :

M. Lepoint, représentant le SE-UNSA, s'inquiète de la baisse des effectifs, notamment au lycée, et de l'inadaptation des modalités d'enseignement : non valorisation de la LVC et difficultés pour accéder à la LVB.

Il demande un retour à des dotations fléchées pour les établissements et signale un besoin d'enseignement d'occitan dans un nouveau collège du secteur de Saint-Gaudens.

M. Roux, conseiller régional d'Occitanie, considère que la situation est grave avec la baisse conséquente des effectifs au lycée. Il s'inquiète des conséquences prévisibles sur l'enseignement supérieur et sur le recrutement de futurs enseignants. Il indique que les possibilités d'enseignement définies par le ministère provoquent la chute constatée des effectifs, en contradiction avec la convention cadre de 2017.

Madame Manzato et Monsieur Couffin, représentant respectivement le SNES-FSU et Sud éducation, remercient M. le Recteur pour la tenue de ce conseil plus tôt que les années précédentes. Ils demandent le rétablissement de dotations spécifiques pour l'enseignement optionnel du 2nd degré, la possibilité de choisir la LVB dans tous les lycées où est enseigné l'occitan, une relance de l'ouverture de sites bilingues dans le 1^{er} degré, notamment en réponse aux demandes des élus locaux. Ils font part de leur inquiétude quant au rapprochement des académies de Toulouse et de Montpellier en ce qui concerne les conditions de remplacement dévolues aux TZR d'occitan.

Monsieur le Recteur précise sur ce dernier point que la fusion des deux académies n'est absolument pas d'actualité et qu'il n'y a donc aucun impact sur les personnels. Il rappelle aussi que le comité national de suivi de la réforme du lycée a déjà procédé à certains ajustements et continue à travailler dans ce sens.

Le Centre Régional des Enseignants d'Occitan (CREO), représenté par Messieurs Isopet et Rey-Bethbéder, alerte sur l'absence d'ouverture de nouveaux sites bilingues dans le premier degré et de l'impact sur les objectifs conventionnels à atteindre, s'inquiète de la baisse, même minimale, des effectifs au collège et considère que la modification du principe de dotation des établissements est responsable de cette fragilisation.

Au niveau du lycée, le CREO s'alarme de la baisse de l'ordre de 20% des effectifs et s'inquiète de la poursuite de cette baisse à la rentrée 2020 avec le départ des élèves de terminale de cette année. Il indique également que la fermeture de l'occitan dans dix lycées de l'académie décourage les professeurs qui ont consacré leur travail à cet enseignement, de même que les familles qui rencontrent des freins à l'inscription.

Le CREO renouvelle son incompréhension du traitement différencié du latin et des langues régionales, patrimoine national à sauvegarder.

Il demande l'ouverture de la LVB dans tous les lycées et souhaite qu'une impulsion soit donnée par les chefs d'établissement eux-mêmes.

Le CREO souhaite que la continuité du bilinguisme soit mieux assurée au lycée et cite à cet égard les lycées de Muret et de Fonsorbes.

Madame Ralu et Monsieur Pech, représentant l'association Òc-bi, signalent que les demandes d'ouvertures de sections bilingues dans le Gers sont toujours en suspens et que certains dispositifs bilingues des Hautes-Pyrénées mériteraient d'être clarifiés.

Monsieur Bergougnan, représentant le conseil départemental de la Haute-Garonne, s'inquiète de la baisse des effectifs du 2nd degré dans le département. Il indique que l'assemblée départementale a approuvé à l'unanimité le projet de convention académique. Il appelle de ses vœux un rétablissement de la progression des effectifs.

Madame Maleville, représentant la FCPE, demande une vigilance particulière au niveau du collège où l'impact de la réforme du lycée pourrait se faire sentir par contrecoup.

Monsieur Becvort, représentant l'Institut d'Estudis Occitans, dénonce ce qu'il considère comme une véritable régression et alerte sur la concurrence entre enseignements qui se manifeste dans certains collèges où l'option occitan n'est pas compatible avec les classes bilingues ou avec l'option latin par exemple.

Monsieur Lacroix, représentant l'université Toulouse 2 Jean Jaurès, rappelle que son université propose un cursus complet d'occitan et fait part de sa crainte de fragilisation du supérieur si des mesures de valorisation de l'occitan au lycée ne sont pas prises. Il souligne le fort attachement de la population régionale à l'occitan dans une région qui porte désormais le nom de la langue qui la caractérise.

Monsieur le Recteur estime que ce conseil doit être un lieu de partage de constats et qu'il convient de ne pas s'appuyer sur des exagérations. Il souhaite que les problèmes qui se posent fassent l'objet d'une recherche de solutions concertée, dans un esprit constructif.

Il rappelle qu'il a, dès son arrivée, porté beaucoup d'attention à ce dossier en travaillant avec ses conseillers, en visitant des classes d'occitan, en participant aux assemblées de l'OPLO et en recevant des associations. Il s'est aussi fait le relais de certaines problématiques auprès du ministre qui est sensible à ces questions.

Il souhaite que, tout en tenant compte des contraintes budgétaires et du cadre délimité, un travail soit mené pour favoriser au mieux l'enseignement de l'occitan dans l'académie.

III. La politique académique d'enseignement de l'occitan

Monsieur le Recteur fait part de son souhait de maintenir pour la rentrée scolaire 2020 les moyens consacrés à l'occitan dans le second degré et de sécuriser les dotations pour l'enseignement facultatif de l'occitan au collège et au lycée. Il veillera à ce que les moyens soient attribués selon les besoins.

Le CREO demande s'il s'agit d'un rétablissement des dotations spécifiques fléchées.

Monsieur Curnelle, secrétaire général adjoint, apporte les précisions suivantes :

- Les moyens spécifiques dédiés à l'enseignement bilingue sont reconduits et augmentés, notamment afin d'assurer les continuités pédagogiques entre l'école et le collège d'une part, entre le collège et le lycée d'autre part. Les heures nécessaires (DNL et langue) sont intégralement financées par une dotation académique spécifique.
- Les moyens dédiés à l'enseignement extensif de l'occitan dans les collèges et les lycées sont sécurisés par un financement spécifique des heures nécessaires au-delà des 2 heures d'enseignement dégagées par chaque établissement et financées par sa dotation d'autonomie

Monsieur Brevet, DAASEN de la Haute-Garonne représentant Madame la Directrice académique, indique que l'amélioration de la continuité école-collèges-lycée est recherchée dans le secteur de Saint-Gaudens. Il annonce la prochaine réunion d'un comité départemental pour l'enseignement de l'occitan, dans l'esprit de la convention, avec les différents partenaires concernés.

Monsieur Papillon, DASEN du Lot, rappelle que l'engagement de l'institution est total. Il fait part de difficultés à fournir parfois une offre adaptée ce qui provoque un désintérêt des familles. Il souhaite acculturer les écoles afin d'améliorer la visibilité de l'occitan et de son intérêt.

Monsieur Agar, IA-IR d'occitan, indique que la carte des enseignements de LVB et LVC au lycée est susceptible d'évoluer à la rentrée 2020. En cette année transitoire, l'académie a donné la possibilité à tout élève volontaire de choisir la LVB occitan en classe de première pour la passation des épreuves du baccalauréat 2021. En réponse à une question du SE-UNSA, il confirme que le parcours LVA Espagnol-LVB Occitan-LVC Anglais est possible dans le cas général. Seuls les élèves inscrits en section binationale Bachibac, Esabac ou Abibac doivent avoir une LVB étrangère et peuvent alors étudier la langue régionale en LVC.

Madame Bras, représentant la fédération régionale des calandretas, s'inquiète de la baisse des effectifs dans la plupart des lycées et des conséquences sur le vivier de futurs enseignants. Elle se réjouit en revanche que les élèves de troisième du collège Calandreta puissent intégrer le lycée Saint-Sernin de Toulouse où ils choisissent l'enseignement de spécialité « Langue, littérature et culture occitanes » offert en classe de 1^{ère}. Elle évoque la possibilité de dédoubler des classes au lycée si les effectifs poursuivent leur progression.

Madame Ralu s'interroge sur la possibilité de passation des épreuves de LVB occitan du baccalauréat offerte aux « candidats libres ».

Monsieur Couffin attire l'attention sur la nécessité de disposer d'outils de communication avec les familles pour informer sur les possibilités d'enseignement de l'occitan.

Monsieur le Recteur considère qu'il y a un enjeu sur la communication et souhaite à ce propos qu'un groupe de travail soit constitué afin de proposer des outils d'information.

La convention académique

Monsieur le Recteur indique que tous les partenaires concernés ont apporté un accord de principe sur le texte de la convention et que la plupart des assemblées délibérantes des collectivités l'ont déjà approuvé. La signature, dont la date sera donc prochainement communiquée, fera l'objet d'une manifestation destinée à faire connaître les enjeux de l'enseignement de l'occitan dans l'académie.

Il rappelle que cette convention constitue un outil au service du développement de l'enseignement de l'occitan et que les grandes orientations définies traduisent la volonté de mettre en œuvre une politique ambitieuse.

Focus sur quelques réalisations en cours :

Monsieur Agar rappelle le dispositif académique de formation linguistique en occitan mis en place pour la deuxième année, avec le concours des conseillers pédagogiques départementaux pour le volet de proximité. 17 professeurs des écoles et 4 professeurs de collège en bénéficient. Un niveau 2 est aussi proposé cette année pour renforcer les compétences de 10 enseignants. Ce dispositif financé par la DAFPEN vise l'accroissement de la ressource enseignante pour l'enseignement bilingue.

Monsieur Doussine, IEN chargé de mission académique pour l'enseignement bilingue, présente une expérimentation plurilingue à base bilingue français-occitan menée à Moissac en Tarn-et-Garonne. Elle concerne une école de secteur REP et permet un apprentissage de l'espagnol qu'il est prévu de poursuivre en 6^{ème}, en complément de l'anglais et du bilinguisme occitan.

Madame Quilhot-Gesseaume, délégué académique à l'action culturelle, fait état des projets de classe et des partenariats intégrant une sensibilisation à la langue et à la culture occitanes.

Monsieur Agar, en complément, signale l'intérêt des projets culturels éducatifs en occitan et/ou catalan soutenus par la région Occitanie.

Monsieur le Recteur remercie les participants et clôture la réunion.

Benoit Delaunay
Recteur de l'académie de Toulouse

PJ : Diaporama CAEOC 15 janvier 2019 présenté en séance

CONSEIL ACADÉMIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DU 15 janvier 2020
ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liste des participants

Présidence : **Monsieur Benoit DELAUNAY**, Recteur de l'académie de Toulouse

Collège des représentants de l'administration

Monsieur CURNELLE	Secrétaire général adjoint
Madame FELLAHI	IA-DASEN de l'Aveyron
Monsieur AUMAGE	IA-DASEN des Hautes-Pyrénées
Monsieur PAPILLON	IA-DASEN du Lot
Monsieur BREVET	IA-DAASEN, représentant Mme l'IA-DASEN de la Haute-Garonne
Madame FOIX-NICOLAS	IEN chargée des langues vivantes étrangères et régionale, représentant M. l'IA-DASEN du Gers
Monsieur BRABET	IEN chargé des langues vivantes étrangères et régionale dans le Tarn
Monsieur DOUSSINE	IEN chargé de mission académique « enseignement bilingue », représentant M. l'IA-DASEN du Tarn-et-Garonne
Monsieur AGAR	IA -IPR d'occitan
Madame QUILHOT-GESSEAU	IA-IPR Déléguée à l'action culturelle
Madame VAISSIERE	Conseillère pédagogique d'occitan, Tarn-et-Garonne
Monsieur LACROIX	Professeur des universités, représentant Mme la présidente de l'université Toulouse 2-Jean-Jaurès
Monsieur JOURDE	Principal du collège Pasteur à Graulhet (81)
Monsieur DESACHY	Conseiller DRAAC Occitanie, représentant M. le directeur de la DRAC Occitanie

Collège des représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves

Monsieur LEPOINT	Représentant le SE-UNSA Education
Madame MANZATO	Représentant le SNES-FSU
Madame SOMPAYRAC	Représentant le SNUipp-FSU
Madame NADAL	Représentant le SNUipp-FSU
Monsieur COUFFIN	Représentant SUD-Education
Madame BORN	Représentant le SGEN-CFDT
Madame MALEVILLE	Représentant la FCPE Occitanie, coordinatrice de l'académie de Toulouse
Madame PERROTIN	Représentant la FCPE du Gers
Monsieur HARIVEL	Président de la FCPE du Tarn
Madame GERMA	Représentant la PEEP
Monsieur CARSSAC	Président de l'APEL académie de Toulouse, membre du bureau national
Madame RALU	Présidente de l'association OC-BI
Monsieur PECH	Chargé de mission OC-BI Occitanie

Collège des représentants des collectivités locales et des mouvements associatifs

Monsieur ROUX	Conseiller régional, vice-président de l'OPLO, représentant Mme la présidente du Conseil régional d'Occitanie
Monsieur VIALARD	Chargé de mission Langues régionales, Région Occitanie

